

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Mrs Patrick ROCHE, Sébastien MIALON, Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mme Janet DARNE, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mme Michèle FOURNEL.

Absents représentés : Mme Laure JOURDAN (représentée par Mr Patrick ROCHE), Mme Marie-Hélène ROUX (représentée par Mr Alain GALLAND), Mme Sophie AVOUAC (représentée par Mme Agnès MERCIER), Mme Sandra LHOSTE (représentée par Mr Jean-Paul PANNEFIEU).

Absent : Mr Christophe GIRAUD.

Mme Michèle FOURNEL a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu du 28 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 215 (Montée Saint Chaffre)

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur la vente présentée. Monsieur le Maire indique que le bâtiment de la FOL Ardèche a été vendu récemment.

Droit de préférence :

- Vente d'une parcelle de terrain boisée sise section D numéro 1610 d'une superficie de 9627 m². Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préférence sur cette parcelle boisée.

Décisions modificatives :

Mr ROCHE présente au conseil les décisions modificatives à adopter :

- Décision modificative numéro 3 - Budget Eau potable :
 - o Compte 023 (dépenses de fonctionnement) : - 5 500 €
 - o Compte 021 (recettes d'investissement) : - 5 500 €
 - o Compte 61523 (dépenses de fonctionnement) : + 7 000 €
 - o Compte 6068 (dépenses de fonctionnement) : + 3 000 €
 - o Compte 7011 (recettes de fonctionnement) : +4 500 €
 - o Compte 2315 – 12 (dépenses d'investissement) : - 105 000 €
 - o Compte 2315 – 18 (dépenses d'investissement) : - 12 000 €
 - o Compte 2158 – 21 (dépenses d'investissement) : + 111 500 €
- Décision modificative numéro 4 – Budget principal :
 - o Compte 2151 – 13 (dépenses d'investissement) : + 332 000 €
 - o Compte 2315 – 38 (dépenses d'investissement) : + 60 000 €
 - o Compte 2118 – 40 (dépenses d'investissement) : + 2 500 €
 - o Compte 2315 – 42 (dépenses d'investissement) : - 394 500 €

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité les décisions modificatives présentées.

Délibérations diverses :

Adoption du rapport CLECT : Mr le Maire indique au conseil municipal qu'une commission locale des charges transférées (CLECT) a été créée par la communauté de communes le 2 mars 2017 suite à la mise en place de la Fiscalité Unique Professionnelle et au transfert de la compétence de gestion et de perception de toutes les taxes professionnelles. Cette commission a pour but de répartir les sommes perçues aux différentes communes et de définir les règles de financement au moyen de ces taxes de compétences qui pourraient être transférées des communes à la communauté de communes. Il indique que la CLECT a émis un rapport lors de sa réunion constitutive qui a eu lieu le 12 septembre dernier et que ce rapport doit être validé par chaque commune membre. Mr le Maire ajoute que pour l'instant, aucune compétence n'a été transférée et les taxes sont donc reversées intégralement par la communauté de communes aux communes. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT ainsi que le montant du reversement de 114 153 € 98.

Règlement intercommunal de déneigement : Mr le Maire présente le nouveau règlement intercommunal de déneigement mis en place par la communauté de communes. Celui-ci régit les modalités de participation des communes aux frais d'investissement et de fonctionnement du service de déneigement. Mr le Maire présente les changements opérés par rapport au précédent règlement. Il précise que le plafond des dépenses de déneigement a été porté de 150 000 € à 190 000 € pour prendre en compte l'augmentation du nombre de communes au sein de la nouvelle communauté de communes. Il indique également que la communauté de communes prendra en charge 60 % de l'achat d'un véhicule affecté au déneigement avec un plafond de dépenses fixé à 65 000 €, et que dans l'éventualité où un second véhicule serait acheté, un fonds de concours de 5000 € serait versé. Pour le reste, la participation aux frais de fonctionnement reste inchangée. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement de déneigement présenté.

Aménagement de la traverse du Bourg – lot 1 – Avenant 2 : Monsieur le Maire présente le deuxième avenant au marché de terrassement et réseaux de la rue centrale du Bourg. Celui-ci présente une moins-value de 41 390 € 73 HT. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant 2 au lot 1 pour le marché de la Traverse pour un montant de – 41 390 € 73 HT. Mr le Maire fait ensuite un point sur les travaux. Il précise que le stationnement Place de la Poste sera disposé de la même manière qu'avant les travaux. Il indique ensuite qu'en accord avec les commerçants, une zone bleue sera mise en place et qu'un certain nombre de places dont les emplacements ont été définis par les professionnels seront concernées. La durée du stationnement sur ces places sera limitée le matin et un disque devra être apposé à l'avant du véhicule. Une signalisation adéquate sera donc installée. Il indique enfin que les commerçants ont souhaité déplacer le marché du mardi sur la Place du Couvent.

Régularisation de l'emprise d'un chemin rural – Avenue Laurent Eynac : Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors de précédentes séances, il avait été question de la régularisation de l'emprise d'un chemin rural situé avenue Laurent Eynac. Il présente les documents d'arpentage nécessaires à cette régularisation. Deux parcelles ont été extraites du domaine privé car elles font partie en réalité de l'emprise du chemin rural. Mr le Maire propose donc la reprise de ces deux parcelles à titre gratuit. Après délibération, le conseil municipal approuve les deux documents d'arpentage présentés, approuve la reprise des parcelles cadastrées section AB 586 et AB 1817 à titre gratuit, et autorise Mr le Maire à signer l'acte administratif correspondant.

Réfection des voiries communales suite aux intempéries du 13 juin 2017 – Marché de travaux : Monsieur le Maire rappelle au conseil que le marché pour les travaux de réfection des voiries communales suite aux intempéries du 13 juin 2017 avait été lancé et il présente les offres reçues pour cette opération. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 169 713 € 20 HT et demande à Mr le Maire de lancer les travaux au plus vite afin de pouvoir les terminer avant la saison hivernale et faciliter ainsi les opérations de déneigement. Mr le Maire indique ensuite que les opérations d'aménagement d'un piège à cailloux sont actuellement en cours sur le secteur de la Fuye.

Glissement de terrain au lotissement Bellevue : Monsieur le Maire présente au conseil le courrier d'un propriétaire du lotissement Bellevue qui demande une participation de la commune pour la construction d'un mur de soutènement de la voie communale. Il présente également les photos prises sur place. Le conseil estime que les limites de la propriété sont trop floues et demande à Mr le Maire de vérifier pour la prochaine séance le plan d'implantation du bâtiment construit à proximité de la maison ainsi que les bornes délimitant la propriété.

Proposition d'achat de terrain – Avenue Laurent Eynac :

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de création d'un chemin piétonnier le long de la Transcévenole qui permettrait de passer directement de la rue du Verdier Haut à la déviation en évitant la pente abrupte débouchant sur la place du Vallat. Le propriétaire de la parcelle 71 section AB est en effet prêt à céder une bande d'un mètre 40 le long de la voie, en limite de sa propriété, pour procéder à cet aménagement qui nécessiterait aussi la pose de barrières de sécurité. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le principe d'achat de cette bande de terrain au tarif de 10 € le m² et autorise Mr le Maire à faire réaliser l'arpentage aux frais de la commune.

Vente de terrain – Route du Puy : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune dispose d'un terrain en zone AUi situé Route du Puy. Il indique que trois entreprises sont intéressées par ce terrain, deux d'entre elles ayant formulé leur demande par écrit. Ce terrain pourrait être divisé en quatre lots : une parcelle d'environ 1 000 m² pour la création d'un plan d'épandage le long du garage voisin ; une parcelle d'environ 3 500 m² pour la construction d'un bâtiment artisanal ; une parcelle d'environ 3 200 m² pour une affectation à définir ; le reste de la parcelle resterait en zone Naturelle. Mr le Maire rappelle également que le prix de vente de ce terrain avait été établi le 1^{er} septembre 2016 à 5 € le m² et que la délibération prise le 26 octobre 2014 s'appliquera en ce qui concerne la taxe d'aménagement. Après délibération, le conseil approuve la vente d'une partie d'environ 1000 m² pour la création d'un plan d'épandage desservant le garage voisin et d'une partie de 3500 m² à la SAS Romain MATHIEU pour la construction d'un bâtiment artisanal. Le conseil demande également à Mr le Maire de faire procéder à l'arpentage de ces parcelles en vue de leur vente. Par contre, avant de se prononcer en faveur de la vente de la troisième partie, les élus souhaitent avoir plus de précisions sur le projet du futur acquéreur. Le conseil demande également à Mr le Maire de contacter le Conseil Départemental afin d'obtenir la création d'un accès supplémentaire sur la voirie départementale 535 entre le deuxième et le troisième lot.

Demande de dérogation au Plan Local d'Urbanisme : Mr le Maire indique que les travaux de terrassement pour la construction du nouvel Intermarché à l'entrée nord du bourg ont débuté. Il signale que les constructeurs souhaitent pouvoir réaliser un talus dont la pente serait supérieure à 30 % en lieu et place d'un enrochement, ceci pour éviter la création d'un espace difficile à entretenir à l'arrière du bâtiment. Mr le Maire précise que cette autorisation nécessite une dérogation car le règlement du PLU de la commune interdit les pentes supérieures à 30 % pour les terrassements. Après délibération, le conseil municipal accepte cette dérogation et autorise donc le terrassement d'un talus dont la pente excède 30 % tel que présenté sur le plan. Le conseil demande également à Mr le Maire d'informer les constructeurs que cette modification nécessite une autorisation obligatoire du Conseil Départemental.

Eclairage public sur le secteur de la Grande Borie – Salces – Le Mazel : Mr LAC indique que des travaux de modification des réseaux basse tension sont prévus sur le secteur de la Grande Borie - Salces - Le Mazel. Le Syndicat d'Electrification propose donc une modification de l'éclairage public et le remplacement ou le déplacement de certaines lampes. Le montant restant à la charge de la commune serait de 1 363.84 €. Après délibération, le conseil municipal approuve les travaux d'éclairage public précité et décide donc d'inscrire cette somme au prochain budget primitif.

Questions diverses :

- **Rapport suite au diagnostic assainissement :** Mr le Maire présente au conseil le rapport émis par le bureau d'études dans le cadre du diagnostic assainissement. Il indique qu'il fait apparaître de nombreux problèmes (fissures - bouchons - racines). Au vu de leur nombre élevé (plus de 1000), un phasage des

travaux devra être établi sur plusieurs années, en lien avec ceux qui seront réalisés sur le réseau d'eau potable et dans le bourg.

- **Demande de certificat d'urbanisme sur des parcelles situées au Moulin de Giry :** Mr le Maire rappelle au conseil les débats qui ont eu lieu lors de précédentes séances sur la constructibilité d'un terrain situé au moulin de Giry. Il rappelle que ces parcelles avaient été très impactées par les eaux de ruissellement lors de l'épisode de catastrophe naturelle du 13 juin dernier et qu'en conséquence, le conseil avait décidé de refuser la délivrance d'un certificat d'urbanisme, en précisant que cette décision était révisable en fonction des aménagements susceptibles de modifier la situation actuelle. Il indique avoir rencontré la propriétaire qui est disposée à vendre une partie de son terrain à la commune afin de pouvoir réaliser les aménagements nécessaires à un meilleur écoulement des eaux pluviales aux abords de ses parcelles. Le conseil demande à Mr le Maire de poursuivre sur cette voie afin de parvenir à une solution adaptée.
- **Aménagement d'un parking au lotissement La Chenevette :** Mr le Maire rappelle au conseil la demande émanant des habitants du lotissement La Chenevette qui souhaitent qu'un espace de stationnement soit aménagé à minima sur une partie de l'espace vert. Contactés par la commune, tous les propriétaires du lotissement ont émis un avis favorable à la réalisation de ces travaux. Mr le Maire donne aussi lecture d'un courrier émanant d'une locataire opposée à ce projet. Les propriétaires ayant tous donné leur accord comme cela avait été demandé par le conseil, les travaux seront donc réalisés et le stationnement sera interdit le long de la voirie située dans la partie haute du lotissement en dehors des places de parking aménagées.
- **Désordres structurels des voutes de la salle d'exposition :** Mr le Maire indique que sur les conseils de l'architecte et du bureau d'études structures, l'assurance Dommages Ouvrages doit être mise en œuvre afin de mettre en cause les entreprises ayant réalisé les travaux en 2010-2011. Le nécessaire a donc été fait auprès des assurances.
- **Subvention site patrimonial remarquable :** une subvention de 17 500 € sera attribuée pour la réalisation de l'étude préalable.
- **Projet autour du viaduc :** Mr le Maire présente au conseil le projet d'installation d'un parc de tyroliennes aux abords du viaduc de la Recoumène. De l'avis général, un tel projet devrait être très porteur pour la commune et le territoire.
- **Projet ESAT Meymac :** Mr le Maire indique au conseil que l'ESAT Meymac souhaite favoriser l'hébergement des résidents en centre-ville. La commune a donc été sollicitée afin d'aider la structure à trouver des solutions adaptées et d'éventuels partenaires.
- **Travaux Place François d'Estaing :** Mr PANNEFIEU regrette que la construction du nouveau mur complique l'accès à la rue centrale pour les véhicules provenant du chemin de la Gazeille. Mr le Maire indique que le mur a été réalisé pour éviter le débordement des eaux de ruissellement dans la rue des Dames et rappelle que les habitations situées en contrebas ont été inondées à 6 reprises au cours des dix dernières années. La priorité a donc été donnée à la protection des habitations. Par ailleurs, il précise que le nombre de places reste inchangé et que seule leur longueur a été réduite.

Dates diverses :

- Réunion dénomination des rues le 3 novembre à 10 h
- Cérémonie du 11 novembre le 12 novembre
- Repas des aînés le 19 novembre
- Festival de l'Envolante semaine du 20 au 26 novembre

Prochain Conseil le jeudi 30 novembre 2017 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.